



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# RÉFORME DES RETRAITES : PREMIER ROUND DE DISCUSSION POUR LA CONFÉRENCE DE FINANCEMENT

Publié le 25 février 2020 – Par Jérôme Citron - CFDT

Alors que [les députés débattent – avec peine –](#) de la réforme des retraites, la conférence de financement entame ses travaux. Deux réunions se sont déjà déroulées les 18 et 20 février. La première sur les besoins de financement à court terme, la seconde sur la gouvernance du système à plus longue échéance.

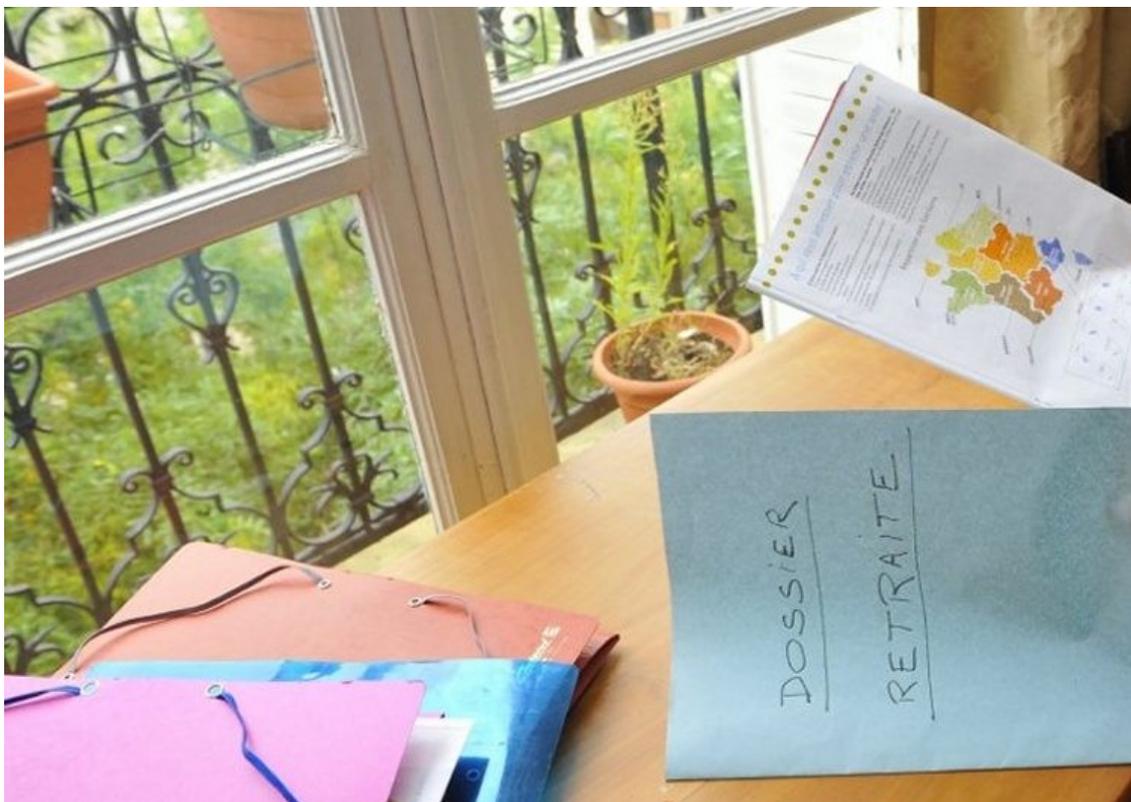


Illustration patrick allard rea

Sans surprise, la question du financement à court terme a permis de constater une nouvelle fois que les dépenses actuelles en matière de retraites sont contenues. Les dernières réformes ont permis de redresser la situation. Le déficit annoncé (entre 8 et 12 milliards) pour 2027 s'explique essentiellement par la baisse programmée de la contribution des employeurs publics, aggravée par une politique d'exonérations de charges non compensées (heures supplémentaires, forfait social, etc.).

Par ailleurs, l'Insee pourrait réviser à la baisse ses prévisions d'évolution de l'espérance de vie, ce qui n'est pas une bonne nouvelle en soi, mais une excellente nouvelle pour le système de retraite – puisque cela diminue d'autant les besoins futurs de financement.

*« Cet état des lieux montre qu'il n'y a pas une solution qui s'impose, souligne le secrétaire national Frédéric Sève. Il faut tout d'abord discuter du niveau de financement collectif que nous souhaitons pour nos retraites avant d'envisager de nouvelles mesures. Les besoins seront sensiblement moins importants qu'annoncés. »*

## **La bonne gestion du système sur le temps long**

Sur la gouvernance à long terme, il semblerait que les points de vue de l'ensemble des partenaires sociaux ne soient pas si éloignés – exception faite de la CGT, qui n'était pas présente à cette réunion (sans préciser toutefois s'il s'agissait là d'un boycott temporaire ou définitif de la conférence de financement).

Tous les participants ont réaffirmé que le projet de loi en l'état actuel ne faisait pas assez confiance aux représentants des salariés et des employeurs, qui étaient pourtant les principaux financeurs du système. L'obligation inscrite dans le projet de loi d'avoir un système à l'équilibre « à cinq ans » soulève notamment quelques interrogations tant cette contrainte paraît trop restrictive et contraire à la bonne gestion d'un système qui doit se penser sur le temps long. « *Nous avons mis dix ans à nous relever de la crise de 2008, conclut Frédéric Sève. Fallait-il pour autant prendre des mesures en matière de retraite à ce moment-là ? Rien n'est moins sûr !* »

**Par Jérôme CITRON**

[jcitron@cfdt.fr](mailto:jcitron@cfdt.fr)